



Les services et l'emploi à domicile en Seine-Maritime : 37 % des salariés normands du secteur

Les salariés des services à la personne (SAP) et les assistants maternels pèsent moins dans l'emploi salarié en Seine-Maritime que dans l'ensemble de la Normandie (6,6 % en 2013 contre 7,2 % au niveau régional). Les 22 800 salariés des SAP du département travaillent souvent plus qu'au niveau régional. 56 % d'entre eux font plus de 1 000 heures par an contre seulement 32 % en Normandie. Cependant leur salaire annuel est inférieur à la moyenne régionale de ce secteur. Les 8 400 assistants maternels du département perçoivent également un plus faible salaire annuel (près de 500 euros bruts en dessous du niveau régional). La Seine-Maritime est un des départements français comptant le plus d'assistants maternels sur son territoire. Plus de 58 200 particuliers employeurs emploient un salarié à domicile ou un assistant maternel au 1^{er} trimestre 2016. Parmi eux, plus d'un employeur sur dix est bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

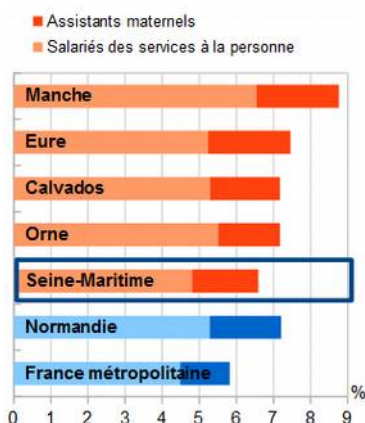
Khalid Jerrari, Bruno Mura (Insee), Christelle Bérard, Florent Matouk (Direccte), Isabelle Puech (Fepem)

Les services et l'emploi à domicile (*définitions*) comptent 31 200 salariés en 2013, soit 6,6 % de l'emploi salarié de la Seine-Maritime (*figure 1*). C'est le département normand où cette part est la plus faible, même si elle reste plus élevée qu'au niveau national (5,8 %). La Seine-Maritime concentre cependant plus de 37 % des salariés normands du secteur.

Hors assistants maternels, 22 800 salariés travaillent dans les services à la personne, en moyenne un peu plus d'heures

1 Un poids du secteur plus faible que dans les autres départements normands

Poids des services à la personne élargis dans l'emploi salarié du département en 2013



qu'au niveau régional (760 heures par an contre 735). En Seine-Maritime, 56 % d'entre eux cumulent plus de 1 000 heures par an contre seulement 32 % en Normandie. Leur salaire horaire moyen brut est le plus bas des départements normands, avec celui de la Manche (11,60 euros contre 11,90 en Normandie). C'est également le cas pour leurs salaires annuels, qu'ils travaillent uniquement dans les services à la personne ou aussi en dehors. Ces plus faibles niveaux de salaire en Seine-Maritime s'expliquent notamment par une part encore moins élevée d'hommes parmi les salariés des services à la personne (*figure 2*) ; les hommes exerçant généralement dans des métiers mieux rémunérés. Les salariés des services à la personne de ce département sont plus jeunes : la part des moins de 35 ans est la plus forte de la région (19 % contre 17 % au niveau régional) et celle des 55 ans ou plus la plus faible (29 % contre 31 %).

Des assistants maternels plus nombreux

Les 8 400 assistants maternels de Seine-Maritime représentent 1,8 % de l'emploi salarié du département en 2013, soit une part un peu plus faible qu'au niveau régional (1,9 %). Cependant, la Seine-Maritime se place au 4^e rang des départements métropolitains pour son nombre d'assistants maternels, derrière ceux du Nord, de Loire-Atlantique et du Rhône qui en comptent plus de 10 000. Les assistants maternels perçoivent en moyenne 13 750 euros par an, soit près de 500 euros en dessous du niveau régional. La Seine-Maritime est le département où le cumul d'employeurs est le moins fort (44 % des assistants maternels travaillent pour quatre employeurs ou plus contre 50 % en Normandie).

2 Des salaires plus bas que dans les autres départements normands

Chiffres clés de l'emploi salarié dans les services à la personne en 2013

Indicateur	Seine-Maritime		Normandie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre de salariés	20 680	2 100	54 120	7 100
Part des salariés (en %)	90,8	9,2	88,4	11,6
Part de salariés de 55 ans ou plus (en %)	29,5	26,4	30,6	31,0
Part de salariés de moins de 35 ans (en %)	18,6	25,3	16,6	21,8
Nombre d'heures moyen par salarié	790	490	770	480
Part de salariés qui font moins de 1 000 heures (en %)	64,8	84,0	65,8	83,9
Part de salariés qui font 1 880 heures ou + (en %)	4,3	3,3	4,3	3,3
Salaire horaire brut moyen (en euros)	11,35	14,20	11,50	14,50
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros)	8 670	6 420	8 555	6 370
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros) y compris contrats hors services à la personne	11 575	13 335	11 850	12 745

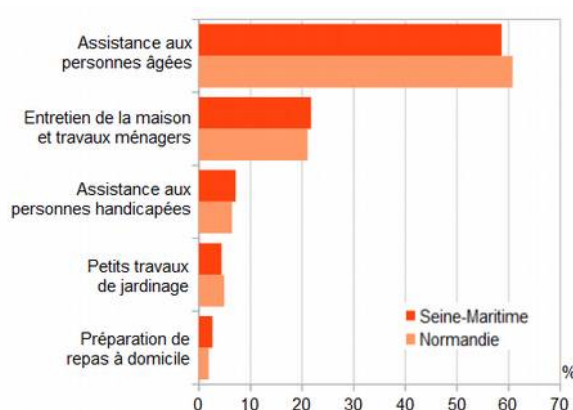
Sources : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova

Des entreprises davantage présentes dans les organismes

En 2015, les activités des organismes de SAP (OSP) du département sont, comme ailleurs, principalement orientées vers les personnes âgées (figure 3) : 59 % des heures rémunérées. Les entreprises sont un peu plus présentes parmi les organismes de la Seine-Maritime (49 % contre 46 %) et offrent un quart des heures rémunérées, soit presque deux fois plus qu'au niveau régional. Bien que les associations soient moins présentes qu'en Normandie, elles dominent le marché, avec 60 % des heures rémunérées par les OSP.

3 Des organismes principalement tournés vers l'assistance aux personnes âgées

Répartition des heures rémunérées par les OSP selon la nature des services



Sources : Insee - Nova, TSA bruts 2015, traitement Direccte

Hors garde d'enfants, plus d'un particulier employeur sur dix est bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, on compte plus de 58 200 particuliers employeurs en Seine-Maritime. Parmi eux, 22 200 emploient un assistant maternel et 1 000 ont recours à une garde d'enfants à domicile. En Seine-Maritime, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en structures collectives ou

par des assistants maternels à leur domicile, est plus élevée qu'au niveau national : 60 places pour 100 enfants contre 56. Trois places sur quatre sont proposées par les assistants maternels, comme au niveau régional. Les enfants de moins de 3 ans étant un peu plus nombreux dans ce département (3,6 % de la population contre 3,4 %), les particuliers employeurs employant un assistant maternel sont mieux représentés parmi l'ensemble des particuliers employeurs (38 % contre 36 %).

Hors garde d'enfants, on compte près de 35 000 particuliers employeurs. Ces particuliers employeurs sont souvent âgés : 62 % d'entre eux ont 60 ans ou plus et 32 % ont même 80 ans ou plus (respectivement 65 % et 34 % au niveau régional). Parmi la population totale de personnes âgées de 80 ans ou plus du département, 16 % sont des particuliers employeurs (18 % en Normandie). Ces derniers concentrent près de 40 % des heures déclarées en emploi à domicile, hors garde d'enfants. Ils déclarent en moyenne 71 heures par trimestre, soit bien plus que l'ensemble des particuliers employeurs (57 heures). Par ailleurs, plus d'un bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile sur cinq est particulier employeur dans le département. ■

Définitions

Services à la personne (SAP) : Les SAP sont des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Les prestations de soins à domicile (infirmiers, aides-soignants) relèvent du secteur social et médico-social et sont exclues du champ des SAP au même titre que la garde d'enfants hors domicile par les assistants maternels. Cependant, compte tenu de la proximité de cette dernière activité avec celles entrant dans le cadre des SAP, les assistants maternels ont été intégrés dans le champ de cette étude.

L'emploi à domicile englobe les activités pour lesquelles le particulier est juridiquement employeur, que ce soit en mode mandataire ou en emploi direct, au domicile de l'employeur ou de l'assistant maternel.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Insee Normandie « La Normandie, 1^{ère} région pour la part des services à la personne et assistants maternels dans l'emploi salarié » ; Insee Analyses Normandie n°38, décembre 2017.
- Thiérous L. « Les services à la personne en 2015 - Une baisse continue de l'emploi par les particuliers employeurs », Dares résultats n°11, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Salariés du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Assistants maternels du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.

